



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2021 :

Demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 25 janvier 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande de crédit figure au plan d'investissement pour la somme de CHF 200'000.- (pour l'année 2020).

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte d'offres reçues par des entreprises spécialisées dans ce type de travaux. Au vu de la complexité d'un tel bâtiment, une seule entreprise d'électricité a été sollicitée puisque l'établissement du seul devis est fastidieux et onéreux. La Municipalité a décidé de présenter le préavis en 4 parties afin d'avoir une meilleure visibilité sur chaque poste de ce préavis.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Les charges financières moyennes annuelles se montent à CHF 27'140.50, soit une charge théorique de CHF 9.37 par habitant/an (2'895 habitants au 01.09.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement est prévu sur une période de 5 ans concernant les dépenses liées à l'informatique et à l'alarme incendie, et sur une période de 10 ans en ce qui concerne les frais liés à l'exutoire de fumée et au mobilier.

Risques particuliers liés à cet investissement : aucun risque particulier n'a été détecté par la commission des finances.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 02/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 02/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS,
2. De financer ce dernier par la trésorerie,
3. D'amortir les investissements liés à l'informatique et à l'alarme incendie sur 5 ans et ceux liés à l'exutoire de fumée et au mobilier sur 10 ans.

Demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation)

Arzier Le Muids, le 2 février 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER
Excusé

Fanny WEINMANN

Jean-Marie WEYER

Méliné VINCENT

Didier HERMANN
Rapporteur